

Nous croyons que le gouvernement a autant le droit que le devoir de gouverner. Les règles du Parlement devraient aider le gouvernement à bien gouverner. Nous sommes en faveur de la réforme du Parlement. Nous l'appuyons avec enthousiasme et par conviction, mais nous ne pouvons admettre certaines modifications fondamentales inutiles qui déformeraient le Parlement et le rendraient impuissant.

Nous nous opposons aux propositions qui mettraient le Parlement à la merci du gouvernement car, à notre avis, cela renverserait le rapport approprié. Il ne faut pas que le Parlement soit subordonné au gouvernement. Il faut que le Parlement continue d'être comptable au peuple par l'intermédiaire du Parlement. C'est une tradition parlementaire et nous la défendons aujourd'hui, non parce que c'est une vieille tradition ou même une tradition britannique, mais parce que c'est une bonne tradition et la meilleure protection que nous ayons contre un gouvernement arbitraire. En dernière analyse, c'est la seule protection que nous ayons.

Je pourrais continuer la lecture de ce très important discours qu'a prononcé le 10 décembre 1968 l'honorable Robert L. Stanfield, qui était à l'époque chef de l'opposition. M. Stanfield reprochait aux libéraux de l'époque de vouloir apporter au Règlement des modifications qui faciliteraient à son avis la tâche du gouvernement au détriment du rôle et de l'efficacité de l'opposition.

● (1530)

Près de 20 ans plus tard, nous voyons le gouvernement conservateur actuel faire exactement la même chose parce qu'il a été incapable de mener ses travaux à bien dans les délais habituels.

Je fais remarquer que durant des décennies, les gouvernements ont été capables de mener à bien leurs travaux à l'intérieur de l'année parlementaire. Comme l'a fait remarquer mon collègue, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), le gouvernement n'a même pas reconvoqué le Parlement avant octobre de cette année, et à cause de ces quatre semaines supplémentaires d'intersession et à cause de sa maladie invétérée, de ses réalisations lamentables, de son inexpérience et de sa mauvaise volonté à coopérer, le gouvernement ne peut mener son programme à bien à l'intérieur de l'année parlementaire et souhaite prolonger la session pendant l'été.

Je soutiens que le problème subsisterait même si nous siégeons 12 mois sur 12, sans nous arrêter pour Noël ni Pâques. Le gouvernement se dirait incapable de s'occuper efficacement des défis et des problèmes que doit affronter le Canada.

Comme le disait en 1968 l'honorable Robert Stanfield, le chef de l'opposition de l'époque, ce ne sont pas les règles de la Chambre des communes qui rendent un gouvernement efficace. C'est le gouvernement lui-même.

Je tiens à citer également quelques mots de l'honorable Stanley Knowles qui déclarait, lors du même débat: «Si nous sommes ici pour la détruire (l'institution), même un Règlement sans faille ne saurait nous en empêcher. Mais si nous sommes ici pour gérer les affaires des Canadiens, nous pouvons le faire même si le Règlement n'est pas ce qu'on pourrait souhaiter. Néanmoins, monsieur le Président, nous croyons que des réformes s'imposent.»

Nous réitérons aujourd'hui cette opinion-là. Après avoir participé avec les autres partis à la réforme parlementaire durant plusieurs semaines, plusieurs mois, voire même plusieurs années, et après avoir reconnu les changements survenus

Le Règlement

dans la société, il me paraît évident que des changements s'imposent à la Chambre des communes. Cependant, nous devons rappeler aux ministériels que les règles n'ont de valeur qu'en fonction des joueurs. Une limite de vitesse de 90 kilomètres à l'heure sur une de nos routes n'est efficace que si les gens veulent bien la respecter.

Examinons la raison de ces changements. Le gouvernement a déclaré à maintes occasions qu'il veut conduire les travaux de la Chambre, en faisant allusion au projet de loi C-22 sur les médicaments dont l'opposition a retardé pendant quelque temps l'adoption. C'est ce que nous avons fait, mais c'est notre rôle. Nous n'avons pas arrêté le projet de loi ni empêché le gouvernement de réaliser son programme de changer les lois sur les brevets pour les sociétés de médicaments vendus sur ordonnance. Cependant, nous voulons attirer l'attention des Canadiens sur ce qui est, à notre avis, un projet de loi draconien et répressif. Nous pensons avoir atteint ce but et avoir averti les Canadiens que le gouvernement a adopté un projet de loi sur les médicaments qui va accorder un monopole de dix ans à une société étrangère pour qu'elle puisse imposer le prix qu'elle veut avant que la concurrence soit autorisée au Canada. À l'avenir cela va faire évidemment augmenter le prix des médicaments vendus sur ordonnance et nous estimons que c'est inopportun. Par conséquent, nous avons eu recours à la procédure de la Chambre des communes pour attirer l'attention sur cette question spéciale.

Le gouvernement a tort de prétendre qu'on l'a empêché de réaliser ce programme parce que, malheureusement, ce projet de loi a effectivement été adopté par la Chambre. Les arguments du gouvernement selon lesquels l'opposition l'a empêché de poursuivre ses travaux sont éculés.

Bien que nous nous préoccupions beaucoup de réforme, j'estime que ce n'est pas l'endroit pour négocier des modifications à apporter au Règlement de la Chambre des communes. Cependant, c'est une occasion pour réfléchir à la procédure qui a été utilisée et à la réforme parlementaire visant à améliorer les règles de la Chambre.

Un grand nombre d'entre nous ont été bouleversés et atterrés en constatant que le gouvernement avait décidé de contourner la procédure et de modifier comme bon lui semblait le Règlement du Parlement au lieu de terminer la série de négociations que nous avons entreprises depuis tant de semaines et de mois.

Tout en étant inquiets de la méthode suivie, nous gardons confiance, puisque cette motion n'a pas été adoptée, que les trois partis politiques du Parlement ont encore le temps de travailler ensemble pour essayer de conclure un accord négocié qui nous satisfairait tous et où des concessions mutuelles seraient faites des deux côtés. Nous restons optimistes et nous sommes ici pour coopérer comme opposition efficace au Parlement. Nous estimons que notre rôle consiste en partie à veiller à ce que le gouvernement soit honnête, à le garder dans le droit chemin, à attirer l'attention des Canadiens et à nous opposer chaque fois que nous estimons que c'est opportun.